



ADDENDA # 5

Date : le 29 juin 2021

Titre : Prestation de services de formation linguistique en russe et en anglaise à l'Ambassade du Canada à Moscou, en Russie

Numéro d'appel d'offres : **21-190609-MOSCO-NL**

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement modifie par la présente, conformément au présent addenda, la Demande d'offre à Commandes (DOC) pour la prestation de services de formation linguistique en russe et en anglaise, portant le numéro **21-190609-MOSCO-NL**, et daté du 2 juin 2020. Le présent addenda fait partie de la DDP et a pour objet :

Répondre aux questions reçues concernant la DOC.

Le présent addenda est émis avant la réception des offres afin de fournir des révisions et des clarifications aux documents d'appels d'offres.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Pourriez-vous clarifier ce point : le taux horaire doit-il être donné par session de groupe (en d'autres termes, pour l'ensemble du groupe), ou par élève étudiant dans le groupe ?

R1. Les offerants doivent soumettre un tarif horaire ferme par session. Par exemple, si le Canada a demandé 10 cours individuels de 2 heures chacun, la facture doit être $(10 \times 2) \times$ tarif horaire. Si le Canada a demandé dix cours de groupe d'une durée de 1,5 heure chacun, la facture doit être de $(10 \times 1,5) \times$ tarif horaire.

La facture ne doit pas dépendre du nombre d'étudiants car le nombre d'étudiants peut varier entre 4 et 6 selon la clause 8.1.1.

TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES